

Département de la Vienne
EPCI de Loudun

COMMUNE DE POUANT

2 Place Jean Catin 86200 Pouant

PROCÈS – VERBAL **de la Séance du 1^{er} Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril ;

le Conseil Municipal de Pouant, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques PROUST, Maire.

Date de convocation le 25/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mr PROUST Jacques, Mr POIRIER Jean-Louis, Mme BRILLAULT Catherine, Mr LECOMTE Jacques, Mme BASSEREAU Christine, Mr BRISSEAU Guy, Mr AUCHER Jean-Yves, Mme BONNIN Vanessa, Mme TERZULLI Léa, Mr LIVOIREAU Sébastien et Mme JOURDANNE Virginie.

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de représentés : 00

Nombre d'absents : 00

Nombre de votants : 11

Participante : Mme PINEAU Florence, secrétaire de mairie

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme BRILLAULT Catherine est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Après avoir constaté le quorum, Mr le Maire ouvre la séance à 20h00.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

13 . Approbation de la convention de mécénat avec la société TTPL pour la course cycliste de la commune de Pouant ;

14 . Approbation de la vente de bois communal à un particulier.

Le conseil municipal approuve unanimement le rajout des points précités ci-dessus.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

1. Décisions du Maire ;

2. Délibération portant sur une décision modificative budgétaire ;
3. Délibération portant sur la garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
4. Vote du taux d'imposition ;
5. Délibération portant sur la Redevance d'Occupation du domaine Public 2026 (SRD);
6. Délibération portant sur des travaux de réhabilitation d'une reprise de concession ;
7. Délibération portant sur la répartition des subventions associatives 2026 ;
8. Détermination des candidats à la Commission des Impôts Directs ;
9. Présentation des devis des divers projets à venir ;
10. Présentation du devis de Pyro Concept et des diverses prestations pour les festivités du 11 juillet 2026 ;
11. Organisation du Grand Prix de Pouant daté du 6 avril 2026 ;
12. Organisation du 8 mai 2026;
13. Approbation de la convention de mécénat avec la société TTPL pour la course cycliste de la commune de Pouant ;
14. Approbation de la vente de bois communal à un particulier.

✓ Questions diverses

- Approbation du compte rendu du 20 mars 2026.

Mr le Maire porte au vote l'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du 20 mars 2026.

1 : DÉCISIONS

prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire

Dans le cadre de ses délégations au Maire donné par le conseil municipal, Mr le Maire fait part de ses décisions :

- ✍ Signature du devis *ORCA* pour des fourniture bureautiques pour 444.43 € HT soit 533.32€ TTC ;
- ✍ Signature du devis *EI REIGNIER Michael* pour faire suite à une réparation due à une fuite d'un robinet de puisage pour 218.18 € HT soit 232.30 TTC ;
- ✍ Signature du devis de la société *TRTP* pour des travaux d'égavage au lotissement du Terrage pour 850.00 € HT soit 1 020€ TTC ;
- ✍ Signature du devis de la société *TAVENEAU GACHET* pour le remplacement d'un robinet dans un logement communal pour 63.00 € HT soit 75.60€ TTC ;
- ✍ Signature du devis de la société *GODEAU* pour des travaux d'égavage et de tailles pour 4 7 00.00 € HT soit 5640.00€ TTC.

2. DMC 2026/04/01 - Décision modificative N°1 au budget 2026.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026/02/04 datant du 26/02/2026 adoptant le budget primitif 2026 ;

Vu le CGT et notamment l'article L1612-11 ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur le budget de la commune de l'exercice 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

N° COMPTE	OPERATION	PROPOSITIONS	TOTAUX
61524		- 18 700 €	- 18 700 €
623		+ 500 €	+ 500 €
61521		+ 15 000 €	+ 15 000 €
681		+ 3 200 €	+ 3 200 €
			- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 au budget 2026.

3. DMC 2026/04/02 - Délibération portant sur l'annulation de la DMC 2025/07/02 du 28 juillet 2025 et portant sur la garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations.

Afin de permettre le déblocage des fonds concernant l'opération visée en objet, Mr Frederic CORNET *Chargé d'Opérations Financières de l'Office public de l'habitat de la Vienne* à l'honneur d'inviter Mr le Maire à demander de bien vouloir inviter le Conseil Municipal pour délibérer à se porter garant du prêt contracté par Habitat de la Vienne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mr le Maire fait lecture des Articles suivants :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE POUANT accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 508 338,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du

Contrat de prêt N° 176041, constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 508 338,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

.../...

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mr le Maire indique que le conseil municipal siégeant le 28 juillet 2026 avait à l'unanimité approuver la Délibération de garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations DMC 2026/07/02 du 28 juillet 2025.

Mr le Maire requiert que la délibération DMC 2025/07/02 du 28 juillet 20205, classée certifiée conforme le 26/08/2025, soit annulée en raison d'un défaut : « Certifiée conforme le 26/08//2025 ».

Après avoir examiné les divers éléments de ce dossier, le Conseil Municipal est convié à se prononcer à travers une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté,

DECIDE à l'unanimité :

- D'annuler la délibération DMC 2025/07/02 du 28 juillet 20205, classée certifiée conforme le 26/08/2025, en raison d'un défaut : « Certifiée conforme le 26/08//2025 ».
- D'approuver à se porter garant du prêt contracté par Habitat de la Vienne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les articles précités précédemment ;
- D'approuver à se porter garant du prêt contracté par Habitat de la Vienne, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les articles précités précédemment;
- D'approuver ses conditions générales de garantie de la collectivité ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4. DMC 2026/04/03 - Vote du taux d'imposition pour 2026.

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de n'augmenter que le taux d'imposition de la Taxe Foncière non-bâtie de 1.50 point par rapport à l'année 2025 ce qui représente un pourcentage de 18.50 % pour 2026.

Dont le résultat par taxe ci-après :

<i>Nature des taxes</i>	<i>Taux de référence 2025</i>	<i>Coefficient de variation proportionnelle</i>	<i>Taux de référence 2026</i>
Taxe foncière (bâtie)	23.42 %	1.01664	23.42 %

Taxe foncière (non bâtie)	17.00 %		18.50 %
Taxe habitation	13.98 %	1.01664	13.98 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter que le taux d'imposition de la Taxe Foncière non-bâtie de 1.50 point par rapport à l'année 2025 ce qui représente un pourcentage de 18.50 % pour 2026 :

- **Approuve** les taux d'imposition de l'année 2026 proposés;
- **Autorise** le maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état n°1259).

5. DMC 2026/04/04 - Approbation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par SRD au titre de l'année 2026.

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur votre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2026, le coefficient index ingénierie est de 1,5983.

Vu que la population totale en 2026 de la commune de Pouant est de : 419 habitants ;

Le montant de la redevance pour votre commune s'élève donc à 245 €.

Mr le Maire suggère au conseil de se prononcer sur la proposition concernant SRD SAEML située au 78 avenue Jacques Coeur, 86068 POITIERS. La commune de Pouant pourra recevoir une redevance de **245 €** pour l'année 2026 ainsi que le titre exécutoire correspondant.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Soit population retenue au 1^{er} janvier 2026 : 419 habitants, et coefficient index ingénierie de 1.5983. Soit fixe la redevance 2026 à 245€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier,

.../...

6. DMC 2026/04/05 - Délibération portant sur des travaux de réhabilitation d'une reprise de concession.

Vu que l'accès est difficile pour des travaux de marbrerie pour la réhabilitation de la concession de l'emplacement n°160 ;

Vu l'état d'abandon de la concession de l'Emplacement n°160 a été notifié et qui appartient à la mairie d'engager des travaux nécessaires à sa réhabilitation ;

Vu que cet emplacement souhaite être acheté par des habitants de la commune ;

Vu que l'ensemble des travaux est trop onéreux pour les repreneurs ;

Il est demandé au conseil que la mairie d'assumer financièrement une partie des travaux de marbrerie : exhumation, réduction et réinhumation dans l'ossuaire de la commune et évacuation de la stèle existante.

Il est également demandé au conseil de délibérer pour les travaux de marbrerie afin de réhabiliter l'emplacement n°160 du cimetière de la commune de Pouant et ;

de donner l'autorisation à Mr le Maire de signer le devis de la Maison funéraire PIMBERT situé à Richelieu (Indre et Loire) pour des travaux de marbrerie pour la somme de 491.67 € HT soit 590.00€ TTC.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de marbrerie afin de réhabiliter l'emplacement n°160 du cimetière de la commune de Pouant.
- DONNE l'autorisation à Mr le Maire de signer le devis de la Maison funéraire PIMBERT situé à Richelieu (Indre et Loire) pour des travaux de marbrerie pour la somme de 491.67 € HT soit 590.00€ TTC.
- AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

7. DMC 2026/04/06 - Délibération portant sur la répartition des subventions associatives 2026

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de répartir les subventions versées aux associations au titre de l'année 2025,

Vu la délibération 2026/02/04 du conseil municipal en date du 25 février 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Considérant qu'il a été attribué lors de cette même séance un montant total de 3 500 € aux versements de subventions aux associations,

Il est demandé au conseil d'établir la répartition des subventions aux associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- La répartition suivante dans la limite du budget 2026 est fixé à 3 500€ au compte 65748

Bénéficiaires de la subvention	Montant 2026
A.C.C.A	200 €
ACLE	70 €
ADMR	400 €
APE CEAX EN LOUDUN	100 €
ARBRISSEL	60 €
COMITE DES FETES	200 €
DYNAMOB	100 €
GENERATION MOUVEMENT	200 €
LOISIRS POUANTAIS	200 €
PREVENTION ROUTIERE	20 €
RICHELAIS DU CARDINAL	150 €
RICHELAIS JEUNESSE SPORTIVE	70 €
UNC AFN DE POUANT	200 €
ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND JEAN DU PLESSIS-RICHELIEU	140 €
BTP CFA DU CENTRE DE VAL DE LOIRE	40€
CMA FORMATION DE JOUE LES TOURS	40€
ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE DE RICHELIEU	80€
COLLEGE JOACKIM DU BELLAY DE LOUDUN	40€
TOTAL DES SUBVENTIONS FINANCÉES	= 2 310 €
DEMANDES DIVERSES (reste à financer)	1 190 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AU BUDGET 2026	= 3 500 €

- Précise que pour les associations locales pourront être accompagnées par des aides exceptionnelles sur présentation de projets ou de besoins, ces attributions exceptionnelles seront soumises à l'accord préalable du conseil municipal.
- Précise que les subventions versées aux établissements scolaires sont assujetties à la liste des enfants concernés et fixées à 40 € par enfant, et ne sont versées que sur présentation de ladite liste.
- Rappelle que les demandes de subventions doivent contenir un bilan de l'association N-1 et l'acte d'engagement signé.

8. DMC 2026/04/07 : Délibération portant Détermination des candidats à la Commission des Impôts Directs

Mr le Maire rappelle que conformément aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) chaque commune doit se doter d'une commission communale des impôts directs (CCID). Présidée par le maire, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;

.../...

- Jouir de leurs droits civils ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Pour cela, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le CONSEIL MUNICIPAL a désigné les personnes suivantes :

	a. Commissaires titulaires:	b. Commissaires suppléants:
1	FOUCAULT Josette –3, rue du Poirier	GUIN Pierre – 11 Vouzeray
2	LIVOIREAU Sébastien – 5 rue de la scierie	FRAQUET Anne-Lorraine – 14 rue des Templiers
3	GIRAULT Jean-Noël –La Chevalerie	COUEDIC Régis -6 rue neuve
4	HERAULT Christele –1, rue des hirondelles	AUTSON Philippe – 3 la chevalerie
5	AUBERT Michel – 53 route de Loudun Richelieu	TAVEAU Claude - 1 rue des templiers
6	BASSEREAU Christine – 8 rue de la forge	BOUVIER Pierre-Yves – 2, rue des templiers
7	RITOUX Pierre-Yves – 2 Maison Neuve –Nueil sous Faye	LECOMTE Jacques - 11 rue des Grelets
8	BARREAU Éric – La croix blanche	BROTHIER Nathalie - 7 rue des templiers
9	BRAUD Dominique – 1 la grande brosse	JOUDANNE Virginie – 3 le Petit Souper
10	SIMONNEAU Philippe – 3 rue de la forge	AUCHER Jean-Yves – 13 rue de Limeuil
11	GUICHAUD Christophe – 15 rue de la forge	MECHINEAU Jean-François – 3 rue de la scierie
12	MALECOT Philippe – Ceaux en loudun	GUYON Alexandra -6 rue des Templiers

9. Présentation des devis des divers projets d'investissement à venir

Mr le Maire présente au conseil municipal les divers projets qui seront mis au vote. Il présente des devis qui ont été élaborés, mais d'autres sont encore en attente de réception :

- ↳ Couverture des bâtiments des ancienne classes ;
- ↳ Restauration de l'horloge de l'église ;
- ↳ Travaux de désamiantage avant la réfection de la toiture sur le presbytère ;
- ↳ Création d'un abri extérieur à la salle des fêtes et pose d'un portail.

Ces projets sont à considérer comme indicatifs et nécessitent une analyse approfondie.

10. Présentation du devis de Pyro Concept et des diverses prestations pour les festivités du 11 juillet 2026.

Le Maire a déclaré que le samedi 11 juillet 2026 a été choisi comme date pour les festivités.

Le conseil municipal a choisi le thème celtique pour le feu d'artifice.

Pour la prestation du concert, un devis a été sollicité à Denys Grey pour le groupe Les Lovely's 80 groupe féminin qui chante des chansons des années 80.

11. Organisation du Grand Prix de Pouant daté du 6 avril 2026.

Pour la 20^{ème} édition de la course cycliste 'Grand Prix de Pouant' se déroulera le 6 avril 2026, départ 15h00 de la salle des fêtes de Pouant.

L'association Loisirs Pouantais tiendra à son tour un stand de buvette.

De nombreux primes et coupes ont été sollicitées auprès de nombreux partenaires.

Pour faire suite à la remise des lots, un vin d'honneur sera donné par la Mairie dans la salle des fêtes.

12. Organisation du 8 mai 2026.

La fête de la Victoire 1945 sera célébrée le Vendredi 8 Mai 2026 comme suit :

- ↳ 10h30: Cérémonie religieuse à l'Eglise de St Georges à Nueil-sous-Faye
- ↳ 12h00: Rassemblement Place Jean Catin
- ↳ 12h15: Hommage aux Morts pour la France
- ↳ 12h30: Vin d'honneur à la Mairie

13. DMC 2026/04/08 - Approbation de la convention de mécénat avec la société TTPL pour la course cycliste de la commune de Pouant.

Mr le Maire explique au conseil qu'il s'est rapproché de plusieurs entreprises et artisans pour financer la course cycliste annuelle "Le grand prix de Pouant" qui se déroulera le lundi 6 avril 2026.

La société TTPL propose la somme de 500€ pour la manifestation et souhaite une convention de type mécénat avec la mairie de Pouant.

Il est demandé au conseil de délibérer en faveur de ce mécénat entre la société TTPL et la commune de Pouant.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité d'approuver** le mécénat entre la société TTPL et la commune de Pouant et **autorise** le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

14. DMC 2026/04/08 - Approbation de vente de bois communal à un particulier.

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain communal situé à Trécoute 86200 Pouant et que ce terrain comporte des bois exploitables (arbres abattus /à abattre).

Considérant la demande formulée par Mr LECOMTE Jacques en vue d'acquérir ce bois, et l'intérêt pour la commune de valoriser ces ressources;

Mr le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour que Mr Jacques LECOMTE soit autorisé à acheter du bois du terrain communal situé à Trécoute 86200 Pouant

Mr Jacques LECOMTE conseiller municipal ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉCIDE :

.../...

- D'autoriser la vente de bois issu du terrain communal situé à Trécoute
- De fixer le prix de vente à 18€ le stère, conformément à l'évaluation réalisée par les élus communaux tenant compte du prix du stère en vigueur soit pour 22 stères la somme de totale de 396€
- De céder ce bois à Mr LECOMTE Jacques, domicilié à 11 rue des Grelets 86200 POUANT
- De préciser que l'enlèvement du bois sera effectué par l'acquéreur, à ses frais, dans un délai de 3 jours, et dans le respect des règles de sécurité et de préservation du site.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente et émettre le titre au compte 7022 du budget 2026

Questions diverses

Mr Maire informe des points suivants :

- Entretien des chemins communaux. Une commande de cailloux est à venir.
- Une vérification périodique et réglementaire des installations électriques et de gaz concernant les bâtiments communaux est prévue le jeudi 23 avril 2026 par la SOCOTEC.
- Le SIVOS tiendra un conseil syndical le mercredi 8 avril 2026, la commune de Pouant sera représentée par Mr Jean-Louis POIRIER ET Mme JOURDANNE Virginie.
- La commune de Pouant a transmis deux dérogations scolaire approuvées par les affaires scolaires de la commune de Richelieu au président du SIVOS pour deux enfants résidant sur la commune de Pouant.
- Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 de conseil d'école de Ceaux-en-Loudun est à disposition pour lecture.
- Le conseil municipal a donné son accord pour l'éventuel changement d'opérateur téléphonique en raison d'une proposition financière plus intéressante que celle en cours.

Mr le Maire clôture la séance à 22h45

Le Maire,
Mr PROUST Jacques




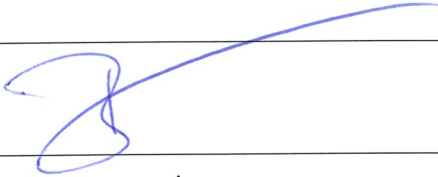

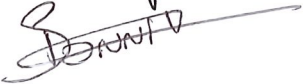





La secrétaire de séance
Mme BRILLAULT Catherione

Liste des délibérations du conseil municipal du 1^{er} avril 2026

DMC 2026/04/01	Décision modificative N°1 au budget 2026.	A l'unanimité
DMC 2026/04/02	Délibération portant sur l'annulation de la DMC 2025/07/02 du 28 juillet 2025 et portant sur la garantie pour chacun des contrats du prêt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations.	A l'unanimité
DMC 2026/04/03	Vote du taux d'imposition pour 2026.	A l'unanimité
DMC 2026/04/04	Approbation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par SRD au titre de l'année 2026	A l'unanimité
DMC 2026/04/05	Délibération portant sur des travaux de réhabilitation d'une reprise de concession.	A l'unanimité
DMC 2026/04/06	Délibération portant sur la répartition des subventions associatives 2026	A l'unanimité
DMC 2026/04/07	Délibération portant Détermination des candidats à la Commission des Impôts Directs	A l'unanimité
DMC 2026/04/08	Approbation de la convention de mécénat avec la société TTPL pour la course cycliste de la commune de Pouant.	A l'unanimité
DMC 2026/04/09	Approbation de vente de bois communal à un particulier.	A l'unanimité

Etat des présences à la séance
du Mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h00

Noms	Prénoms	Signatures
PROUST	Jacques	
POIRIER	Jean-Louis	
BASSEREAU	Christine	
LECOMTE	Jacques	
BRILLAULT	Catherine	
AUCHER	Jean-Yves	
BONNIN	Vanessa	
BRISSEAU	Guy	
TERZULLI	Léa	
LIVOIREAU	Sébastien	
JOURDANNE	Virginie	